MÉMORANDUM

sur la création d'un

INSTITUT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES MÉMOIRES

RESUMÉ

Le projet de création d'une **Institut d'Études et de Recherches sur les Mémoires** vise à mettre sur pied un pôle d'excellence inédit dans un champ d'études aujourd'hui en plein essor.

Ont initié le processus l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Liège, en partenariat avec l'asbl MNEMA, situé à Liège et reconnu par décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme « centre pluridisciplinaire de la transmission de la mémoire ».

L'importance scientifique et sociétale inédite acquise dans les dernières décennies par les diverses formes de mémoire justifie la création d'un Institut d'études et de recherches consacré à celles-ci.

La mémoire est à la base et au cœur des conflits internationaux qui marquent notre époque. Elle entre de plain-pied dans les affrontements politiques qui agitent les démocraties actuelles. Parallèlement, elle nourrit les revendications identitaires et égalitaires au sein des sociétés contemporaines. Le vieillissement de la population, la dégradation de la santé mentale et la transformation des paysages engendrée par les changements climatiques et économiques, convoquent, eux aussi, le thème de la mémoire. Enfin, l'irruption de l'IA dans le quotidien des individus ouvre des perspectives stimulantes, mais rend aussi indispensable une problématisation du rapport entre mémoire artificielle et mémoire humaine.

L'IERM vise en premier lieu à donner une plus grande visibilité aux travaux et aux activités des chercheurs.euses, des doctorants.es et des équipes de recherche impliqués dans l'étude des mémoires, que ce soit dans le domaine des sciences humaines et sociales, ou dans le domaine des sciences exactes et naturelles. L'IERM se propose aussi de répondre au besoin croissant d'interdisciplinarité ressenti par les chercheurs.euses qui, dans leurs champs d'études respectifs, travaillent sur les divers versants de la mémoire (mémoire individuelle, mémoire collective, mémoire environnementale, mémoire des crises, etc.). Dans cette perspective, l'IERM constituera une infrastructure d'élaboration et d'accompagnement d'initiatives scientifiques fédératrices, susceptibles de faire avancer les connaissances et la réflexion sur un objet d'étude complexe, situé à la croisée de plusieurs disciplines. Le partenariat avec un opérateur culturel reconnu comme MNEMA va stimuler les liens entre le monde universitaire et la société civile.

Les principales missions de l'Institut :

- Une mission de valorisation de ses membres mis en interaction afin de consolider la crédibilité, la reconnaissance et le soutien de leurs projets scientifiques.
- De créer les meilleures conditions pour le développement de projets interdisciplinaires novateurs, tant dans le domaine de la recherche que de l'offre de formations.
- Une mission sociétale compte tenu des attentes des pouvoirs publics, des décideurs et des responsables institutionnels confrontés à des questions mémorielles de plus en plus diversifiées.
- Une mission de collaboration avec des opérateurs économiques publics et privés développant des applications ou des produits ayant trait aux mémoires .
- Participer à des projets dans le domaine de l'aide aux patients atteints de maladies neurodégénératives et de troubles mnésiques.

INSTITUT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES MÉMOIRES

COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Jean-Philippe Schreiber (Faculté de Philosophie et Sciences sociales)
Valérie Piette (Faculté de Philosophie et Sciences sociales, Vice-Rectrice à l'enseignement et à la qualité)
Thomas Berns (Faculté de Philosophie et Sciences sociales)
Amandine Lauro (Faculté de Philosophie et Sciences sociales)
Laurent Licata (Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation, Logopédie)
Serge Jaumain (Faculté de Philosophie et Sciences sociales)
Olivier Klein (Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation, Logopédie)

MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Philippe Raxhon (Faculté de Philosophie et Lettres, premier Président du Conseil de la Transmission de la Mémoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles entre 2009 et 2019)
Roland Billen (Faculté des Sciences-géomatique)
Fabienne Collette (Faculté de Psychologie-neuropsychologie)
Geoffrey Grandjean (Faculté de Droit et de Science politique, actuel Président du Conseil de la Transmission de la Mémoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
Rita Occhiuto (Faculté d'Architecture)
Didier Vrancken (Faculté des Sciences sociales)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction. Les raisons d'un acte de fondation p. 5

Première partie : les enjeux p. 7

I. Enjeux citoyens : mémoire et valeurs démocratiques p. 7

L'Europe face à un tournant mémoriel majeur p. 7

Pour une histoire globale des mémoires p. 8

Mémoire et engagement démocratique p. 9

II. Enjeux sociétaux : droits, égalité, cohésion, patrimoine p. 11

III. Enjeux technologiques, médicaux et éthiques p. 12

IV. Enjeux scientifiques p. 13

V. Une approche novatrice p. 14

Deuxième partie : Les missions p. 17

I. Un institut fédérateur p. 17

II. Un partenariat avec l'asbl MNEMA p. 18

III. Les missions p. 19

Les missions générales de l'Institut p. 19

Une mission de production et de diffusion de connaissance p. 19

Une mission sociétale p. 22

Une mission de formation continuée et d'expertise p. 24

IV. Une offre diversifiée de formations p. 25

Master et Doctorat p. 25
Certificats p. 26
Formations courtes p. 27

V. Poser la première pierre p. 27
La mise en valeur des acteurs de l'Institut p. 29
Construire une visibilité à l'échelle nationale et internationale p. 30

MÉMORANDUM
sur la création d'un
INSTITUT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES MÉMOIRES

Par Philippe RAXHON, professeur ordinaire à l'Université de Liège et ex-président du Conseil de la transmission de la mémoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2009-2019)[1].

Introduction : Les raisons d'un acte de fondation

Pourquoi maintenant ? Pourquoi en Belgique ? Le temps présent offre aujourd'hui un contexte tout particulier, favorable à l'émergence d'un Institut d'études et de recherche sur les mémoires. S'il y a un *momentum* pour donner sens à cette initiative, c'est notre conjoncture. La Belgique a été théâtre de révolutions politiques et économiques de portée européenne. Elle a été un haut lieu des deux guerres mondiales. Depuis des siècles, elle est un carrefour de cultures et une terre d'émigration et d'immigration. Aujourd'hui, elle est le cœur institutionnel et politique de l'UE. Ces conditions en font le siège naturel d'un Institut dont il n'existe pas encore d'autre exemple, ayant pour ambition de travailler simultanément sur les deux grands versants de la mémoire : la mémoire collective (mémoires transnationales, nationales, régionales, locales, mémoire des groupes sociaux) et la mémoire individuelle, et ceci de manière résolument transdisciplinaire, sans négliger les changements introduits par l'avènement de mémoires artificielles, dérivées des nouvelles technologies.

Un tel projet s'inscrit dans un vaste courant international de recherches sur la mémoire, une thématique qui s'est imposée avec force dans tous les domaines scientifiques. L'Institut entend se positionner comme un pôle d'excellence dans un champ d'études en plein essor. Sa portée novatrice naît de la constatation que la recherche sur la mémoire nécessite une approche complexe et transdisciplinaire.

Les mémoires sont reliées entre elles. La mémoire des individus et celles des collectivités interagissent. Chaque mémoire nationale se façonne en entrant en relation avec les autres. La

[1] Ce mémorandum a été réalisé avec l'aide de Veronica Granata, collaboratrice scientifique et maîtresse de conférences (Faculté de Philosophie et Lettres, département des sciences historiques-Critique historique) et professeure invitée (Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie, département de science politique), à l'Université de Liège. Actuellement, elle est coordinatrice scientifique de l'IERM.

mémoire, ou l'oubli, de certains aspects d'une époque influencent les époques postérieures. Les revendications d'un groupe social peuvent s'appuyer sur la mémoire des combats menés par un autre groupe. Les faits littéraires, artistiques, culturels et politiques sont empreints de la mémoire des individus et contribuent à la création de mémoires communes. La mémoire artificielle et la mémoire humaine nouent des rapports de plus en plus étroits. Le langage, plutôt lorsqu'il est discriminatoire, est truffé de références mémorielles. Le paysage et le patrimoine urbain sont des vecteurs de mémoire et le vivant a une mémoire qui lui est propre.

L'Institut favorisera une démarche scientifique visant à dépasser les cloisonnements traditionnels des études sur les mémoires, dont les limites sur le plan épistémologique sont désormais évidentes aux yeux des chercheuses et des chercheurs issus des diverses disciplines. L'Institut aura pour mission de promouvoir un travail scientifique fédérateur, mettant en avant les compétences et les capacités développées au sein de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Université de Liège, avec l'ambition de tisser un vaste réseau de collaborations internationales et de devenir une référence dans le domaine des études sur la mémoire. Il s'agit de faire avancer les connaissances et la réflexion sur un sujet d'étude aux multiples implications et qui, au-delà de sa relevance scientifique, a acquis, aujourd'hui plus que jamais, une importance sociétale et politique de premier ordre.

PREMIÈRE PARTIE : LES ENJEUX

I. Enjeux citoyens : mémoire et valeurs démocratiques

L'Europe face à un tournant mémoriel majeur

Il existe en Europe un terreau fertile pour implanter un Institut d'étude et de recherche des mémoires, non seulement du fait de la richesse et de la pluralité mémorielles qui caractérisent le continent, mais aussi parce que les sociétés européennes, et l'Europe en tant qu'entité, sont confrontées aujourd'hui à un tournant mémoriel crucial. Les conséquences politiques, culturelles et sociales de cette césure font partie des enjeux du présent et posent des défis majeurs pour l'avenir. Elles touchent aux principes constitutifs mêmes de l'identité commune européenne, à savoir le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'État de droit et les droits humains. D'où l'intérêt d'appréhender et d'analyser la portée des phénomènes mémoriels qui influent sur notre époque. Immanquablement, les pratiques politiques contemporaines, y compris les processus de décisions politiques, sont influencés par la manière de se souvenir du passé.

De nos jours, les piliers de la mémoire commune européenne d'après-guerre connaissent un processus d'érosion. Au lendemain du conflit mondial, ces piliers ont été le souvenir de la guerre et celui de la résistance active contre le nazisme et le fascisme. La fin du siècle dernier a vu évoluer ce paradigme mémoriel unifiant. Dans l'Europe occidentale, la mémoire du génocide des Juifs a acquis le statut d'événement fondateur dans la mémoire collective. Le souvenir de la *Shoah* et celui des résistances contre l'occupant nazi ont été érigés en appels permanents à la défense des droits humains et la démocratie.

Dans les sociétés postcommunistes de l'Europe centrale et orientale, la reconstruction des mémoires collectives après le tournant de 1989 a suivi un parcours en partie différent, axé aussi sur la condamnation du passé communiste et de l'oppression totalitaire qui en découlait. Au début des années 2000, l'élargissement de l'UE vers l'Est a motivé la réélaboration d'une politique mémorielle commune aux deux zones du continent. Le modèle offert par l'Allemagne réunifiée a suggéré une démarche visant à introduire, d'une part, la promotion de la mémoire de la *Shoah* et, d'autre part, l'appel contre les totalitarismes de toute espèce.

Cependant, les efforts déployés par les institutions européennes et par les pays membres visant à favoriser une mémoire partagée se sont heurtés et se heurtent encore à deux ordres de

difficultés. D'abord, la résurgence de revendications nationalistes, s'appuyant sur les nouveaux phénomènes migratoires et sur la globalisation pour justifier une défense d'identités nationales représentées comme menacées. Ensuite, des processus de recharge et de manipulations mémorielles tendant à réhabiliter des politiques liberticides, antidémocratiques, réactionnaires, voire des ambitions expansionnistes.

L'affirmation sur la scène politique européenne, et pas seulement européenne, de partis porteurs de programmes nationalistes ou ouvertement critiques à l'égard des héritages mémoriels d'après-guerre, placent la question des rapports au passé au centre d'une réflexion globale sur l'avenir des démocraties et de la construction européenne. Dans le même temps, les tensions et les conflits internationaux actuels remettent à l'ordre du jour des thématiques telles que les usages politiques de la mémoire, l'effacement de la mémoire de l'autre, la mémoire comme patrimoine et les rapports entre mémoire individuelle et mémoire collective dans le cadre de traumatismes historiques.

Pour une histoire globale des mémoires

La conception nationaliste de l'histoire a largement démontré ses limites et ses écueils, les régimes autoritaires et totalitaires sous différents labels idéologiques qui s'en sont emparés en ont fait l'illustration. Cependant, encore aujourd'hui, les lectures partielles du passé sont utilisées comme un levier politique pour nourrir des discours identitaires hostiles au multiculturalisme ou à d'autres pays. Une histoire qui prenne en compte la nature dissonante et souvent conflictuelle de l'histoire européenne, de même que l'importance des influences transnationales (par exemple sur le plan culturel), est de nature à mettre en relief, dans un respect mutuel, la mémoire des uns et des autres, et de favoriser ainsi le dépassement des perspectives purement autoréférentielles concernant le passé. De là, l'utilité de projets scientifiques innovants et de stratégies pédagogiques pionnières, visant à mettre en exergue la complexité et l'interdépendance de l'histoire européenne. De là, également, l'importance d'une histoire transnationale, voire globale, des conquêtes démocratiques au sens large (libertés publiques, égalité, droits des femmes, droits des minorités, antiracisme etc.). Ouvrir un espace de dialogue entre les mémoires nationales, coloniales, analyser les guerres mémorielles et les dénis de mémoire qui marquent notre temps sont des étapes primordiales pour prendre conscience des diversités existantes, mais aussi d'un patrimoine commun.

Dans les dernières décennies, les nouvelles technologies ont permis une démultiplication des usages publics du passé. Il en découle une démocratisation des mémoires collectives présentes dans l'espace public et leur rayonnement au-delà des frontières nationales. Cet aspect, indéniablement positif, est cependant contrebalancé par une plus large diffusion de faux historiques et d'abus de mémoire susceptibles de conditionner la vie démocratique et les rapports entre États. Aborder la thématique de la mémoire aujourd'hui implique aussi de mener une réflexion sur les dispositifs à mettre en place pour favoriser l'accès d'un vaste public aux avancées de l'historiographie la plus rigoureuse et pour faire évoluer la pédagogie de la mémoire dans le contexte de sociétés multiculturelles et interconnectées.

L'Europe est aussi dans le monde. L'histoire du colonialisme européen a cessé d'être triomphante, et l'approche mémorielle y a considérablement contribué. Ces efforts doivent être prolongés. Reconnaître la mémoire de l'autre, c'est créer la base de rapports de solidarité, de collaboration et de coopération internationale. Accueillir les représentations du passé dans leur diversité, sans les hiérarchiser, c'est créer les conditions d'une plus forte cohésion au sein de nos sociétés.

Mémoire et engagement démocratique

Faire connaître la fragilité des conquêtes démocratiques et des acquis sociaux, et souligner leur dimension historique est le propre d'une pédagogie de la mémoire qui doit se traduire par un effort constant de rappel des valeurs démocratiques, de leur promotion et de leur défense dans nos sociétés. L'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Liège sont pleinement engagées sur ce terrain. C'est l'un des fondements de leur raison d'être et l'une des principales missions qu'elles ont poursuivies au fil des décennies, avec cohérence et détermination.

Nous vivons une époque marquée par la montée en puissance de mouvements politiques extrémistes, populistes et nationalistes. De nouvelles formes de discrimination, d'exploitation et de violence remplacent les anciennes, ou s'ajoutent à elles. Internet a offert des possibilités inconnues aux générations précédentes, que ce soit dans les domaines de l'information, de la recherche, de la communication ou de l'économie. Il est cependant évident que cette révolution technologique a introduit aussi des distorsions significatives dans le débat et dans le jeu démocratique. Les automatismes propres au fonctionnement des réseaux sociaux et des moteurs de recherche diffusent désormais des informations largement filtrées — voire déformées — et personnalisées, dont l'effet, révélé par des enquêtes scientifiques pointues, est de confirmer et de

renforcer les idées, les attentes et les préjugés de chaque utilisateur. D'où une radicalisation des positions, une polarisation des opinions qui découragent le dialogue, la compréhension réciproque et le développement de la pensée critique.

Face à ces phénomènes, la mémoire est appelée à jouer un rôle dynamique de défense et d'extension des conquêtes civiles, sociales, politiques et culturelles qui nous ont été léguées par une longue évolution historique. L'avènement de chaque nouvelle génération justifie le renouvellement d'un effort pédagogique qui a été au cœur des processus de reconstruction d'après-guerre, au lendemain du génocide des Juifs et du combat contre les régimes fascistes. L'amnésie, le présentisme ambiant, ainsi que la manipulation des mémoires individuelles et collectives, forment en effet le socle sur lequel s'appuient les nouvelles menaces qui pèsent sur les principes de respect de la vie humaine et de liberté individuelle. Il en va de même pour la permanence d'anciennes formes de discrimination et d'inégalité (à l'égard des femmes, des minorités etc.), et pour les nouveaux déséquilibres socioculturels qui traversent nos sociétés. Rappeler un passé de combats civils et politiques, de conquêtes payées au prix d'immenses sacrifices, un passé fait d'avancées et de régressions, d'expériences historiques divergentes et de violences, est d'une importance primordiale pour nourrir un débat public et une réflexion critique sur l'essence profonde de la démocratie. L'exercice d'une citoyenneté active et responsable repose nécessairement sur ces bases. La mémoire est un outil indispensable à la compréhension des risques auxquels la démocratie est perpétuellement confrontée. La mémoire signale que les mécanismes du système représentatif peuvent faire l'objet d'usages détournés de la part de mouvements antidémocratiques et antiparlementaires. La mémoire met en exergue les éléments qui peuvent assurer la conservation des démocraties. Elle signale, aussi, ceux qui peuvent en favoriser la vitalité.

Au XIXe siècle, Georg Wilhelm Friedrich Hegel écrivait que la liberté n'existe pas. Le philosophe préférait à ce mot celui de libération, expression qui contient l'idée d'un processus, d'une évolution, d'un combat. La liberté n'est pas statique, elle n'est jamais acquise une fois pour toutes, elle n'est pas intemporelle. Elle se construit. L'Institut de recherche et d'étude sur les mémoires se propose d'apporter sa pierre à l'édifice et, par ce biais, de perpétuer l'engagement démocratique des deux Universités fondatrices.

L'Institut aura parmi ses missions principales d'analyser le rôle des représentations du passé dans nos sociétés. Les attributions de sens à ce passé, ses usages politiques, les appropriations dont il fait l'objet, les omissions et les simplifications qui peuvent en altérer la perception, l'enjeu moral de la transmission de la mémoire au fil des générations, et, enfin,

l'appréhension de la mémoire de l'« autre » comme instrument d'éducation à la citoyenneté mondiale et à l'interculturalisme forment autant de questions et d'objectifs qui seront ou cœur des préoccupations de l'Institut.

II. Enjeux sociétaux : droits, égalité, cohésion, patrimoine

Un deuxième élément justifie la naissance d'un Institut consacré à l'étude pluridisciplinaire des mémoires, de même que son implantation en Belgique, cœur de l'Europe. Cet élément est le foisonnement de mémoires plurielles au sein des sociétés européennes. Il ne s'agit pas seulement des articulations et des tensions entre des mémoires nationales, largement façonnées et cautionnées par les autorités étatiques, et des mémoires locales, en quête de reconnaissance et de visibilité.

Au sein de nos sociétés, ces mêmes dynamiques d'agencement et de conflit concernent, d'une part, les mémoires « majoritaires » et, d'autre part, les mémoires issues de groupes ou de catégories traditionnellement sous-représentées ou discriminées. Les processus d'émancipation qui intéressent ces groupes et ces catégories sociales porteuses d'instances égalitaires et d'une demande d'élargissement des droits et des libertés individuelles (femmes, LGBTQIA+, personnes issues de minorités ethniques, membres de minorités religieuses, immigrés, etc.) se manifestent, aujourd'hui plus que jamais, par un spectaculaire jaillissement de mémoires multiples, parfois concurrentes, expression de revendications identitaires. Des phénomènes actuels, tels que le déboulonnage de statues, la critique à l'égard de figures et d'événements historiques traditionnellement considérés comme dignes d'être célébrés ou commémorés, ou encore la nouvelle importance attribuée à l'adoption d'un langage inclusif, ne sont que quelques reflets de l'émergence de mémoires liées à l'expérience de la discrimination, de l'oppression coloniale, et de la violence (physique, psychologique ou symbolique).

Analyser les enjeux de ces poussées mémorielles (mise en discussion de la « mémoire majoritaire » ou demande d'intégrer celle-ci) s'avère être une démarche nécessaire pour saisir la complexité des sociétés « plurielles » contemporaines et relever les défis de la diversité issus de l'accélération des processus de mondialisation et de globalisation. Ce n'est pas tout. La mise en valeur de mémoires locales ou des mémoires propres à certains acteurs sociaux favorise aussi l'adoption ou la négociation de politiques de conservation ou de reconversion de patrimoines — paysagers, architecturaux, archivistiques, symboliques etc. — dans un esprit de respect des identités et des sensibilités impliquées.

III. Enjeux technologiques, médicaux et éthiques

Un dernier aspect mérite d'être souligné. L'essor des biotechnologies, uni au développement exponentiel des *Big Data* et de l'intelligence artificielle, mettent de plus en plus en avant de nouvelles formes de mémoire : mémoires robotisées, externalisées, augmentées, ou encore hybrides. Le rôle croissant de ces mémoires, et leur entrée dans notre quotidien, soulèvent désormais de nombreux questionnements d'ordre éthique, politique, juridique et moral.

Des croisements entre mémoire individuelle, mémoire collective et mémoire artificielle sont en train d'avoir lieu. Il suffit, par exemple, de penser aux expériences menées par certains musées de la *Shoah* aux USA, où des technologies de pointe et l'intelligence artificielle ont été utilisées pour permettre aux nouvelles générations de dialoguer virtuellement avec des témoins directs du génocide des Juifs, même après leur disparition.

Les diverses formes de mémoire artificielle représentent désormais une ressource largement exploitée dans tous les champs de l'activité humaine. Leur apport est destiné à augmenter dans les années à venir, y compris dans le domaine médical et des neurosciences. L'Institut ne négligera pas ces aspects de l'« objet mémoire », qui occupent désormais de nombreux chercheurs et praticiens dans le monde, attirant l'attention et les financements d'institutions publiques et privées.

Dans la perspective des neurosciences, en s'ouvrant à ce domaine, l'Institut pourrait également, à terme, contribuer à la réalisation de dispositifs et de projets ayant une utilité médicale, ou destinés à aider des patients atteints de maladies neurodégénératives ou de troubles mnésiques. Un exemple de ce genre de réalisation sont les *healing gardens* (jardins thérapeutiques) pour les patient.e.s atteint.e.s de la maladie d'Alzheimer. Ces projets associent la médecine, la psychiatrie, la psychologie environnementale, l'agronomie, la botanique, l'architecture des jardins et du paysage. Les exemples de *healing gardens* se multiplient en Europe et aux États-Unis et prévoient une collaboration étroite entre universités et administrations communales, ou entre universités et acteurs privés (cliniques, maisons de repos, centres de réhabilitation).

IV. Enjeux scientifiques

À partir des années 1980-1990, le thème de la mémoire a acquis une importance croissante dans les sociétés européennes et à l'échelle mondiale. Au cours des dernières décennies, il a investi puissamment l'espace public, ainsi que l'opinion publique au sens large, au point de provoquer l'émergence de l'expression « memory boom ». Celle-ci revient désormais couramment pour évoquer un mouvement planétaire et sans précédent de réactivation du passé. Le taux de croissance des publications scientifiques consacrées à la thématique de la mémoire, perpétuellement en

hausse, indique un intérêt persistant pour un objet qui a stimulé, et suscite encore dans de nombreuses disciplines, un renouvellement tant sur le plan théorique que sur les plans méthodologique et épistémologique.

Dans le contexte académique anglo-saxon, les *Memory Studies* ont désormais le statut et la reconnaissance d'une discipline à part entière, ce qui s'est traduit par la création de centres et de groupes de recherche au sein des universités, mais également par l'adaptation de l'offre de formation au nouveau relief acquis par le champ d'études ayant trait à la mémoire.

En Europe, on remarque le même engouement et la même multiplication d'initiatives scientifiques, comprenant la fondation de revues, la numérisation et la mise en ligne de sources, ainsi que la mise en place de groupes ou centres de recherche, le plus souvent interdisciplinaires (voir, par exemple, le *Frankfurt Memory Studies Platform* au sein de la Goethe University Frankfurt, le *Centro di Studi semiotici e trans-disciplinari sulla Memoria*, de l'Université de Bologne, l'*Amsterdam School for Heritage, Memory and Material Culture*, de l'Université d'Amsterdam, ou le labex, *Les passés dans le présent : histoire, patrimoine, mémoire*, de l'Université Paris Nanterre). En 2016, a été fondée à Amsterdam une *Memory Studies Association* internationale, réunissant des scientifiques européen.ne.s et américain.e.s issu.e.s des sciences humaines et sociales.

Toujours en Europe, nombreuses sont les instances publiques et privées qui lancent régulièrement des appels à projets ciblés sur des thématiques mémorielles et patrimoniales (voir par exemple le *Call for proposals European Remembrance CERV*, lié au *Citizens, Equality, Rights and Values programme*, financé par l'Union européenne, qui met en avant, au point 3 : « Citizens' engagement and participation » la mémoire de l'histoire européenne récente).

En Belgique également la thématique mémoire est au cœur d'un nombre croissant d'initiatives scientifiques. En 2014, par exemple, le *Centre for Literature and Trauma* de l'Université de Gand s'est transformé en *The Cultural Memory Studies Initiative* (CMSI), réunissant des chercheurs en sciences humaines impliqués dans l'étude de la mémoire et des traumatismes. En 2013, le Département d'études littéraires de la KULeuven a donné naissance, quant à lui, au projet de recherche international TRANSIT, axé sur les dynamiques transnationales de la mémoire dans la culture hispanique. Les activités de recherche et d'enseignement liées au CMSI et au projet TRANSIT son placées sous la coordination du *Flemish Memory Studies Network*, faisant partie de l'outil plus élargi *Mnemonics : Network for Memory Studies*. Ce dernier se fonde sur la collaboration de plusieurs institutions universitaires partenaires (européennes et de

l'Amérique du Nord), en vue de l'organisation d'une *summer school* annuelle portant sur un thème spécifique lié aux *Memory Studies*.

Dans la même direction s'orientent également des projets mis sur pied au sein de l'Université Libre de Bruxelles et de l'UCLouvain, comme les projets *Mémoire collective*, ULB (centré sur la mémoire de la colonisation belge au Congo) et *Mémoire collective de la Première Guerre mondiale*, ULB, ou encore le groupe de recherche *Memory Studies & War*, UCL, axé sur le cas de la Belgique au XXe siècle.

Ces exemples de collaboration fondés sur l'étude de questions spécifiques liées à la mémoire (en particulier à la mémoire des conflits, des génocides, des violences et des traumatismes collectifs du XXe siècle) ne sont qu'une facette d'une activité de recherche sur la mémoire (en sens large) bien plus articulée et bien plus diversifiée, disséminée au sein de différentes facultés et engageant un nombre important de professeurs, de chercheurs et de doctorants. À ces ressources ancrées dans des universités s'ajoute enfin une constellation d'institutions publiques ou privées ayant pour vocation la conservation d'archives liées à la mémoire d'une époque ou d'un groupe, ou engagées dans la transmission de ces mémoires.

V. Une approche novatrice

L'Institut d'études et de recherche sur les mémoires se distingue des groupes et des centres de recherches sur la mémoire déjà existants dans le paysage national et international, tout en ayant pour objectif la valorisation de leurs divers apports. Il ne s'agit pas, en effet, de créer une institution consacrée à l'étude d'une mémoire spécifique (mémoire des guerres, mémoire de l'émigration, de la colonisation etc.), mais de proposer une approche différente. L'Institut présente cinq éléments d'innovation majeurs :

- Il se fonde sur un modèle fédérateur où l'objet d'étude est la mémoire elle-même
- Il adopte une stratégie multithématique, ouverte à l'enquête sur différents aspects de la mémoire individuelle et collective
- Il a une approche diachronique, vouée à l'analyse des phénomènes mémoriels dans la durée. Son champ d'études couvre toute l'époque contemporaine jusqu'à nos jours (18e - 21e siècles)
- Il est résolument interdisciplinaire et propose une synergie inédite entre diverses disciplines scientifiques impliquées dans l'étude des mémoires. Dans cette perspective, il

promeut non seulement l'interdisciplinarité au sein des sciences humaines et sociales, mais aussi entre ces dernières et les sciences exactes et naturelles

- L'asbl MNEMA, troisième pilier institutionnel de l'IERM, constituera un précieux courroie de transmission entre le monde universitaire et la société civile, mettant à contribution son expérience en matière pédagogique, ses collaborations avec le monde artistique et culturel national et international, et son ancrage dans l'écosystème associatif de la Belgique francophone.

L'Institut veut fournir un espace stable d'échange et de collaboration capable de répondre au besoin d'interactions désormais largement ressenti par les chercheurs.ses qui, dans leurs domaines disciplinaires respectifs, travaillent sur l'objet « mémoire ». Il s'agira, en particulier, de favoriser les contacts entre différentes cultures scientifiques et de stimuler l'émergence de nouveaux questionnements et de nouveaux sujets de recherche grâce à l'apport d'approches méthodologiques et épistémologiques qui, trop souvent, ne sont pas mises en condition de dialoguer entre elles.

L'Institut se propose d'appréhender la mémoire dans ses différentes dimensions : mémoire individuelle, mémoire collective, mémoire sociale et dimension mémorielle du patrimoine (paysage, tissu urbain, patrimoine bâti, patrimoine culturel matériel et immatériel, paysage en reconversion), mémoire artificielle, liée à l'avènement des nouvelles technologies. À ce titre, le projet mobilisera des spécialistes d'horizons très divers.

Si l'on se réfère à la nomenclature OCDE, les domaines scientifiques concernés sont :

- Engineering and Technology
- Medical and Health Sciences
- Social Sciences
- Humanities

DEUXIEME PARTIE : LES MISSIONS

I. Un Institut fédérateur

L'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Liège recèlent en leur sein un énorme potentiel pour le développement d'un Institut interdisciplinaire d'études et de recherche sur les mémoires, susceptible de devenir un centre européen d'excellence dans ce domaine. Il s'agit de fédérer les ressources existantes et de créer un pôle performant dans les domaines de la recherche, de la formation et de la demande conjointe de subsides.

Ce travail d'agencement permettra non seulement de donner une visibilité nouvelle à des recherches, des enseignements et des projets déjà opérationnels, mais aussi — est c'est le but principal — de faire avancer la recherche et la réflexion sur les mémoires. L'approche interdisciplinaire est destinée à favoriser l'innovation, l'originalité et la créativité sur le plan de la recherche et de l'offre de formation, facilitant aussi l'accès à diverses formes et à divers programmes de subsides. Dans le même temps, l'interdisciplinarité démultiplie la possibilité de tisser des réseaux de collaboration et de partenariat avec différents acteurs publics et privés, en Belgique et à l'étranger. Les deux Universités fondatrices couvrent tous les domaines scientifiques concernés par la mémoire : l'histoire et l'histoire de l'art, la muséologie, les sciences du patrimoine, les études littéraires, le droit (pour ce qui concerne les lois mémorielles), la science politique, la sociologie, l'anthropologie, la géographie, la gestion des espaces publics et des paysages, les sciences de l'environnement, l'architecture, la psychologie, les neurosciences, la médecine, la pédagogie, les sciences de la communication, la sémiotique, les sciences économiques et de gestion (tourisme mémoriel) et, bien sûr, les nouvelles technologies.

Objet d'étude partagé par plusieurs disciplines, la mémoire ne peut pas être cernée par une seule approche. Il suffit par exemple de penser au témoignage individuel fondé sur les souvenirs. Celui-ci mobilise des mécanismes neuronaux et psychologiques, mais il est influencé également par des facteurs socioculturels e par des références intellectuelles (par exemple des modèles

littéraires), ou encore par des conjonctures historiques. Les sciences criminelles et le droit s'intéressent au témoignage. L'évocation des souvenirs est aussi conditionnée par les moyens d'expression utilisés (la parole, le corps, l'art etc.) et par les récepteurs envisagés.

L'examen transversal de la mémoire par des disciplines scientifiques distinctes ne peut qu'être profitable à chacune d'entre elles, et source de plus-value sur le plan épistémologique et de l'échange d'expériences méthodologiques.

II. Un partenariat avec l'asbl MNEMA

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret du 13 mars 2009 « *relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité des crimes* », a illustré l'importance de la demande sociétale en matière mémorielle et la manière dont les pouvoirs publics s'en font les porte-paroles. Ce décret a réorganisé le paysage de l'action publique en matière de mémoire et de citoyenneté. La lutte contre les dérives antidémocratiques au travers d'un travail de mémoire et d'éducation à la citoyenneté apparaît clairement, et sur la durée, comme un axe marquant de l'action publique en Belgique francophone. Cela signifie donc, tout aussi clairement, que toute activité de recherche universitaire relative à la transmission de la mémoire est susceptible, dans ce contexte, de produire un impact sociétal positif.

On notera que l'association Les Territoires de la Mémoire, fondée en 1993, reconnue à double titre par les pouvoirs publics d'une part comme organisme d'éducation permanente et d'autre part comme centre de ressources pour la transmission de la mémoire dans le cadre du dispositif prévu par le décret du 13 mars 2009, est l'un des partenaires de l'asbl MNEMA à Liège que nous allons maintenant évoquer.

En novembre 2018, l'asbl MNEMA est devenue, par Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de Belgique, le seul Centre pluridisciplinaire relatif à la transmission de la mémoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette reconnaissance officielle faisait suite à une modification du Décret Mémoire de 2009 permettant l'existence d'un tel centre, et à l'examen concluant des conditions remplies alors par MNEMA pour obtenir cette reconnaissance en fonction des exigences du décret amendé, sachant que la question de l'activité scientifique de MNEMA restait à amplifier.

Dans cette perspective, MNEMA constitue une plateforme idéale pour développer un projet novateur, à la fois citoyen et scientifique, en concertation avec deux universités pilote d'envergure, l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Liège, pour le développement d'un réseau interdisciplinaire de recherche sur la mémoire, un Institut d'études et de recherche sur les mémoires, créant ainsi un axe Wallonie-Bruxelles inédit, en conformité avec la dimension de la Fédération Wallonie Bruxelles.

III. Les missions

Les missions générales de l'Institut seront :

- De favoriser la reconnaissance et la valorisation des académiques, chercheurs.ses, doctorant.e.s, étudiant.e.s, impliqué.e.s dans l'étude des mémoires au sein des deux Universités fondatrices
- De développer des réseaux de recherche internationaux et des formations interuniversitaires, voire internationales.
- De stimuler les échanges de compétences et des connaissances autour d'un sujet partagé : la mémoire
- De créer les meilleures conditions pour le développement de projets interdisciplinaires novateurs, tant dans le domaine de la recherche que de l'offre de formations
- D'introduire des demandes de subsides et de répondre à des appels à projets
- De fournir des expertises à des institutions publiques et privées appelées à adopter des décisions ou des stratégies en matière mémorielle (pédagogie de la mémoire, politiques de la mémoire, lois mémorielles, questions mémorielles sensibles, relations internationales, tourisme mémoriel)
- De collaborer avec des opérateurs économiques publics et privés développant des applications ou des produits dans le domaine du patrimoine et du tourisme mémoriel.
- Au-delà des questions classiques qu'entraîne l'étude des phénomènes mémoriels, l'Institut se propose d'apporter sa collaboration dans le domaine de l'aide aux patients atteints de maladies neurodégénératives et de troubles mnésiques.

Une mission de production et de diffusion de connaissance

L'Institut s'inscrit dans un modèle qui rassemble et met en réseau les académiques, les chercheurs.ses, les doctorant.e.s, les étudiant.e.s et les centres de recherches impliqués dans l'étude des mémoires au sein de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Université de Liège. Situé idéalement au cœur de l'Europe, en Belgique, il se propose d'activer des collaborations systématiques avec des scientifiques et des contres de recherche issus d'universités belges et étrangères. Par son caractère novateur, il ambitionne de redéfinir le champ des *Memory Studies* et de devenir une institution-pilote dans ce domaine au niveau européen. Notons qu'il n'existe pas à ce jour une structure de recherche analogue. L'Institut pourrait ainsi devenir l'interlocuteur privilégié de certaines institutions nationales et internationales (notamment l'UE et l'UNESCO).

Les universités de Bruxelles et de Liège disposent des expertises en leur sein pour générer un pôle d'excellence en matière de questions mémorielles, remplissant aussi la mission des universités dans leurs relations avec la société.

L'Institut exerce un rôle dynamique de mise en réseau d'acteurs susceptibles de peser dans la réalisation, la diffusion, la promotion et la défense de projets et d'initiatives scientifiques dans les matières mémorielles. Sa fonction est double. La première est de renforcer les capacités évolutives de ses membres en matière de recherche, d'enseignement et de coopération scientifique. La deuxième est de développer de formations originales, des outils pédagogiques innovants et des offres d'expertises.

L'Institut sera dès lors non seulement interdisciplinaire mais aussi interfacultaire et intersectoriel. Résolument multiculturel, il étudiera la mémoire comme composante des rapports sociaux tant à l'échelle transnationale et internationale qu'à l'échelle nationale, locale et régionale.

La fédéralisation de personnes et de structures (centres, groupes de recherche) génère une visibilité et une crédibilité « augmentées » et constitue non seulement une source d'opportunités de coopération mais aussi un levier performant pour accéder aux ressources de financement à l'échelle nationale et internationale. L'Institut sera donc un incubateur de projets susceptibles de répondre aux nombreux appels en matière de subsides lancés par différentes instances (dont l'UE) et axés sur la thématique de la mémoire (voir par exemple le programme *Europe for Citizens*, soutien aux initiatives en faveur de la mémoire européenne).

L'Institut se présente comme un levier, un ressort, mais aussi comme un forum où les spécialistes de la mémoire se rencontrent, communiquent, se côtoient et apprennent les un.e.s des autres. L'accroissement de la visibilité des membres actifs de l'Institut et les transferts de connaissance partagée et débattue sont de nature à engendrer un cercle vertueux.

L’Institut est aussi un agent mobilisateur d’expertises en fonction de demandes sociales spécifiques en matière de problématiques mémorielles, au profit des communautés et des décideurs.

La recherche est au cœur des préoccupations de l’Institut, mais aussi les enseignements qui en découlent. Il est prévu un soutien à l’enseignement à travers des échanges de matériel pédagogique, d’outils d’apprentissage, de conseils pour l’élaboration de programmes ou pour l’actualisation des cours dans les formations au sein des institutions d’enseignement supérieur et secondaire, en fonction des cursus en usage et des spécificités nationales et locales, et en favorisant un dialogue entre les diverses cultures mémorielles.

L’Institut proposera des formations pour les étudiant.e.s en master et pour les doctorant.e.s, notamment pour celles et ceux qui souhaitent embrasser une carrière professionnelle dans des domaines ayant un lien étroit avec les questions mémorielles. L’Institut développera également des certificats interuniversitaires, des formations courtes et des formations continuées.

L’Institut développera une importante dimension de mise en réseau virtuelle, profitant des dernières avancées technologiques en la matière et en tirant profit des expériences liées à la pandémie. Cette dimension sera mise au service de la coopération et du réseautage entre les membres. Rendant visibles les uns et les autres, elle suscitera de facto une dynamique promotionnelle en matière d’échanges et de collaboration susceptibles d’améliorer les masses critiques des promoteurs de projets ou des dossiers individuels se positionnant par rapport aux ressources de moyens consacrées à la recherche et à l’enseignement.

La dimension virtuelle de l’Institut peut devenir un espace d’opportunités et de soutiens pour le perfectionnement professionnel. La rapidité et la facilité des contacts permettent de faire évoluer des dossiers communs ou d’en ouvrir des nouveaux, d’entretenir des partenariats, d’échanger du matériel pédagogique, de construire des projets de recherche, de préparer avec précisions des rencontres sous différents formats. À l’international, les partages de pratiques et d’informations facilitent la progression des connaissances, la coopération entre collègues, mais autorisent aussi des relations qui conduisent à une visibilité accrue auprès des institutions internationales, avec lesquelles des expertises peuvent être partagées.

Les activités conjointes seront valorisées à travers les supports virtuels de l’Institut et par des rencontres de différents formats sous forme de vidéoconférences où les membres pourront partager leurs connaissances et nouer des relations professionnelles, une démarche qui n’exclut pas, au contraire, les rencontres scientifiques de format traditionnel.

Via le site internet de l'Institut, une bibliothèque électronique alimentée par les membres et d'autres fournisseurs de contenus sera mise à disposition.

Les membres seront invités à mettre en ligne le fruit de leur recherche et à s'abonner pour recevoir des alertes par courriel à chaque ajout de publications nouvelles relatives aux domaines qui les intéressent.

Le site devra faire circuler les ressources pédagogiques, les informations diverses fournies par les membres, des documents divers.

Une Newsletter-bulletin électronique régulière servira à informer régulièrement les membres institutionnels et individuels sur les activités du réseau, sur les opportunités de recherche et d'enseignement, et sur les ressources, liens internet et publications nouvelles, avec une mise en valeur des activités des membres. La capacité de diffusion d'un tel bulletin peut être considérable.

Enfin, le site Internet de l'Institut hébergera une Banque de la mémoire en ligne, rassemblant des vidéos, des enregistrements de communications, des interviews, des cours, des performances, des présentations et des ressources portant sur des thématiques mémorielles.

Une mission sociétale

Les notions de « mémoire », de « patrimoine » et de « traumatisme » se sont imposées avec force dans le débat contemporain. Les pouvoirs publics et, d'une manière générale, les décideurs et les responsables d'institutions, sont confrontés à des questions mémorielles de plus en plus complexes et diversifiées. Parmi les plus importantes figurent celles liées à la nouvelle importance attribuée aux problématiques du colonialisme, de l'esclavagisme et des discriminations sociales en sens large, avec l'émergence de nouvelles sensibilités et revendications (par exemple la *cancel culture*), tant au sein de nos sociétés qu'à l'échelle globale. Les administrations de tout niveau sont appelées à prendre des décisions délicates, concernant notamment les statues et les monuments « contestés » présents dans l'espace public, mais aussi les commémorations, la législation mémorielle, ou encore les programmes d'études.

Une autre question de taille est représentée par l'impact provoqué par la reconversion économique de nombreuses régions européennes. La région liégeoise, en pleine transition entre phase industrielle et post-industrielle, en est un exemple. Les conséquences de ces transformations sur l'identité des communautés locales et sur le paysage urbain et extra-urbain posent de nombreux questionnements (qu'est-ce qui a une valeur patrimoniale ? que conserver et comment ?), et

exigent l'adoption de stratégies de concertation entre les pouvoirs publics et les communautés impliquées, qui sont porteuses de mémoire.

Deux autres questions mémorielles s'imposent aujourd'hui à l'attention des pouvoirs publics et des décideurs.ses en général. La première est la montée spectaculaire, en Europe comme ailleurs, de mouvements extrémistes et liberticides. Ces mouvements sont souvent ouvertement en polémique avec les paradigmes mémoriels élaborés après la Deuxième Guerre mondiale. Certains n'hésitent pas à relativiser ou à amoindrir les responsabilités des fascismes historiques, ou refusent de se prononcer clairement contre ces derniers. Les nouveaux défis auxquels sont confrontées les démocraties libérales doivent par conséquent être relevés aussi sur le terrain mémoriel.

Enfin, l'actualité internationale confirme à quel point les questions de mémoire habitent nos sociétés et jouent un rôle crucial dans les relations internationales. Notre époque est marquée par des replis identitaires et des conflits, mais elle assiste également à des renouveaux et à des enrichissements mémoriels mutuels et multidirectionnels.

Dans le contexte que nous avons évoqué, le rôle de l'Institut est d'une importance sociétale évidente. Ses activités permettront notamment d'intégrer la recherche universitaire dans les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics dans la Belgique francophone pour contraster l'essor de mouvements extrémistes et antidémocratiques. L'Institut aura la fonction de supporter les acteurs publics et associatifs « de terrain » engagés dans cet effort. Il s'agira en particulier :

- De conseiller et accompagner ces institutions dans la conception et la mise en œuvre de projets
- De fournir une évaluation de la réception des initiatives menées par ces organismes auprès des différents publics (résultats et efficacité pédagogique des campagnes de sensibilisation, des voyages de la mémoire, des expositions etc.)
- De signaler les questions mémorielles émergentes

D'une manière générale, les compétences rassemblées par l'Institut permettront d'en faire un fournisseur d'expertises et d'avis au service d'administrations locales, nationales et d'organismes internationaux. Il pourra notamment être consulté à propos :

- De questions mémorielles sensibles ou controversées
- De sujets mémoriels ayant une influence sur les relations diplomatiques et internationales
- De problématiques dérivées de processus de réaménagement du territoire et de reconversion économique

- De projets de valorisation du patrimoine matériel et immatériel
- De traumatismes collectifs à l'issue de guerres, d'attentats, de crises sanitaires ou économiques, de dévastations du territoire ou du patrimoine culturel provoqués par des catastrophes naturelles, etc.
- De questions éthiques dérivées de l'essor des mémoires artificielles

Dans une dynamique vertueuse, les rapports de collaboration avec des institutions non universitaires « de terrain » permettront la collecte d'informations et de données utiles à la recherche fondamentale sur les phénomènes mémoriels.

Une mission de formation continuée et d'expertise

Le projet de création d'un Institut d'études et de recherche sur les mémoires vise à mettre sur pied une structure stable de recherche et de formation avancée sur le sujet, susceptible de devenir un point de repère pour les scientifiques et les étudiants au niveau national et européen, ainsi que pour les professionnel.le.s et les praticien.ne.s œuvrant au sein d'institutions culturelles et d'enseignement (écoles du secondaire, centres d'interprétation et d'éducation à la citoyenneté, créateurs.rices de plateformes pour la valorisation de sources écrites ou orales, centres d'archives, musées, centres d'animation et de recherche), au sein d'institutions politiques, d'organisations et d'institutions d'aide et de soutien aux victimes de violences et de traumatismes, mais aussi dans le cadre d'administrations et d'institutions compétentes dans les domaines de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire, de la préservation et de la valorisation du Patrimoine culturel (matériel et immatériel) et des lieux de mémoire.

Par le truchement de formations continuées nourries par les travaux des membres de l'Institut, il s'agira de répondre à la demande croissante de formations ciblées de haut niveau pour les professionnel.le.s évoluant dans les nombreux domaines liés à la thématique de la mémoire, y compris les professions émergentes, associées aux nouvelles technologies : professionnel.le.s du tourisme mémoriel, concepteurs.rices d'outils technologiques visant à la mise en valeur du patrimoine culturel, à la numérisation de sources et à la réalisation d'applications de réalité virtuelle et augmentée liées à l'histoire et au patrimoine (*Virtual Reality, New Media Art et Gaming*), professionnel.le.s travaillant dans les domaines de la psychologie cognitive, des neurosciences, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, acteurs évoluant dans le domaine de la diplomatie et des questions mémorielles internationales sensibles, personnel des musées, des

centres d'interprétation, des fondations, des écoles, des associations et des administrations publiques.

Un Observatoire des phénomènes mémoriels sera créé au sein de l'Institut afin de scruter et d'identifier en temps réel les informations et les débats mémoriels sociétaux. Cela permettra une mise à jour constante des formations et de l'offre d'expertise.

Enfin, l'Institut nouera des collaborations avec des opérateurs économiques privés, notamment pour le développement d'applications et de produits ayant trait au patrimoine culturel, à l'histoire et au tourisme mémoriel, un secteur en pleine croissance.

IV. Une offre diversifiée de formations

Master et Doctorat

Comme nous l'avons déjà souligné, l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Liège réunissent en leur sein les compétences et l'expérience pour organiser des masters et des doctorats interdisciplinaires portant sur des questions mémorielles. Ces formations pourraient avoir aussi une portée internationale, grâce à la participation ponctuelle d'acteurs étrangers, ou, encore mieux, grâce à la création d'un network international d'universités intéressées à mettre sur pied des programmes d'enseignements partagés.

Une fois encore, le réseautage de l'Institut permettra d'envisager des combinaisons de formations qui existent déjà et qui sont reconnues par les autorités académiques de leur pays, via les expert.e.s et les ressources rendus visibles par l'Institut.

Un conseil interuniversitaire décidera des sujets à traiter et de la manière de valider les résultats des étudiants. Il s'agira de former des spécialistes des questions et des enjeux mémoriels, susceptibles de travailler dans les administrations publiques, dans les institutions d'enseignement et de recherche, dans les organismes internationaux, dans la diplomatie, dans les musées et dans le secteur privé (entre autres dans le domaine du tourisme ou de la valorisation du patrimoine).

Des formations internationales, par exemple sur les thèmes suivants, sont envisageables :

- La mémoire dans les littératures européennes
- Mémoire, patrimoine et paysage
- Mémoire et Histoire : les enjeux des représentations du passé
- Mémoire et enjeux démocratiques

- Les politiques de la mémoire en Europe
- La mémoire dans les relations internationales

Certificats

L'Institut organisera des certificats interuniversitaires et interdisciplinaires, avec la participation, entre autres, d'intervenant.e.s issu.e.s d'universités et d'institutions étrangères. Les certificats offriront :

- Des formations uniques en Belgique et en Europe
- L'apport d'expert.e.s de différentes disciplines
- Des programmes combinant l'intervention de scientifiques, de praticiens et de professionnels ayant une expertise internationale et des compétences reconnues concernant les diverses facettes de l'objet « mémoire »
- Des formations professionnalisantes, qui visent à répondre aux besoins de terrain de publics diversifiés.
- Des programmes modulables en fonction du profil des différents participants

Certaines professions émergentes sont concernées par des certificats ayant trait à la mémoire et à ses diverses déclinaisons. Les certificats s'adresseront en particulier aux chargés de projets et aux différents acteurs actifs dans le domaine du tourisme mémoriel ; aux concepteurs.trices d'outils technologiques appliqués à l'histoire, à la mémoire et au patrimoine culturel (numérisation de sources, *Virtual Reality, New Media Art* et *Gaming*) ; au personnel des musées, des centres d'interprétation, des fondations, des associations ; aux dirigeant.e.s scolaires et aux enseignant.e.s du secondaire ; aux élu·es, aux agents publics, aux conseillères et aux conseillers politiques ; aux acteurs évoluant dans le domaine de la diplomatie et des questions mémorielles internationales sensibles.

Formations courtes

Il est envisageable d'organiser également des formations courtes, de même que des *training seminars* et des *summer schools,* ouverts aux étudiant.e.s, chercheur.e.s et professionnel.le.s.

Pour les diverses formations (master, doctorat, formations courtes), trois options sont envisageables :

- En présentiel

- Modalité hybride
- Mise en place d'une plateforme d'e-learning

Pour ce dernier point, à titre d'exemple, nous pouvons concevoir la formule suivante :

Les cours sont partagés en modules, chaque enseignant peut réaliser un ou plusieurs modules

Chaque module a une durée de 1 h ou 1 h 30

Sur la plateforme, chaque enseignant accède à son bureau/espace de travail, au sein duquel se trouve la partie « gestion des modules » : dans cette partie il trouve la liste des modules qui le concernent.

Exemple :

Module 1 Histoire et Mémoire	Matériels pédagogiques
Module 2 Politiques mémorielles en Europe	Matériels pédagogiques
Module 2 : Conflits mémoriels	Matériels pédagogiques

En cliquant sur « Matériels pédagogiques » un menu indique les différentes typologies :

- Slides
- Textes de référence
- Enregistrements (*cours scorm*) : séquences de minimum 20 minutes et maximum 30, soit, pour un module de 1 h : 2 enregistrements, pour un module de 1 h 30, 3 enregistrements

Tous les contenus sont modifiables

L'enseignant peut soumettre aux inscrits des tests d'autoévaluation avant les examens, il peut organiser des groupes de travail rassemblant plusieurs étudiants/inscrits, proposer des e-activity, comme des recherches individuelles, des exposés, etc.

Nous tenons enfin à rappeler que différentes structures existantes et reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme Les Territoires Mémoire installés dans MNEMA-Cité Miroir, mais d'autres encore (Fondation Auschwitz…) organisent des voyages d'études (camps nazis, Yad Vashem, Rwanda…) et proposent des offres pédagogiques. L'Institut pourra soutenir et valoriser ce type d'initiatives.

V. Poser la première pierre

La toute première étape de fondation de l'Institut sera de constituer un cadastre des ressources institutionnelles et humaines en matière mémorielle au sein de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université de Liège. Ce cadastre permettra de bâtir les fondations de l'Institut.

Un inventaire des ressources nationales et européennes extérieures aux deux Universités fondatrices et susceptibles de nouer des collaborations avec l'Institut sera dressé par la suite, en distinguant, dans un second temps, les collaborations structurelles et les collaborations ponctuelles.

L'Institut conçoit sa richesse multidisciplinaire comme le terreau pour monter des projets à partenaires multiples, combinant les disciplines au gré des questions et des défis. Il s'agira par conséquent de systématiser les possibilités en menant un travail d'identification et de stimulation des points de convergence au sein du champ couvert par l'Institut.

Dans cette perspective, il conviendra de mettre en place les conditions d'un travail de clarification sur les déclinaisons de l'objet commun, la « mémoire », et sur les méthodologies et les épistémologies propres à chaque composante. Ce travail sera facilité par l'identification d'axes susceptibles de cibler tel ou tel aspect de l'objet commun, de resserrer les thématiques. Le même dispositif permettra l'éclairage épistémologique réciproque et l'émergence de questions structurantes.

Pour ce faire, l'Institut devra intégrer un espace systématique de discussions et d'échanges, dont les groupes de travail décrits plus loin peuvent constituer un exemple. L'organisation de séminaires et de colloques, de même que la création d'un important réseau de collaborations internationales, contribueront à dégager des axes thématiques susceptibles de fédérer un certain nombre de disciplines. Ces interactions doivent être conçues à géométrie variable. Tous les axes n'occuperont pas nécessairement l'ensemble des disciplines représentées dans l'Institut. Ainsi, il sera possible d'identifier des axes majeurs, des thématiques résolument transversales, par exemple celle du témoignage, et des thématiques plus spécifiques, également interdisciplinaires, par exemple la mémoire de la colonisation.

On peut anticiper le fait qu'un certain nombre d'enseignant.e.s-chercheurs.ses de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Université de Liège abordent déjà des questions mémorielles dans leurs cours. L'Institut permettra de développer davantage cette dimension, stimulant l'organisation de formations interfacultaires et interuniversitaires sur les enjeux mémoriels, voire l'organisation de masters et de doctorats internationaux, sur le modèle de l'European Master's Programme in Human Rights and Democratisation, organisé par le Global Campus of Human Rights, un network associant 42 universités européennes (dont l'ULB), 100 dans le monde entier.

Les deux universités partenaires possèdent en leur sein des ressources enseignantes importantes pour développer des formations de haut niveau sur les questions mémorielles Le

renforcement des synergies au sein de l'Institut, favorisé par une coordination interne à celui-ci, ne pourra que renforcer les occasions de faire émerger des programmes fédérateurs et des projets de thèse.

En synthèse, il s'agit de :

- Réaliser un cadastre des ressources institutionnelles et humaines en matière mémorielle
- Faire émerger des thématiques prioritaires, permettant de multiplier les synergies entre disciplines
- Concevoir des formations pédagogiques et doctorales pour transmettre et diffuser les acquis scientifiques qui émergeront de la dynamique de l'Institut
- Inscrire l'Institut dans des réseaux de recherche et d'enseignement internationaux
- D'assurer une coordination logistique pour faire aboutir ces étapes

La mise en valeur des acteurs de l'Institut

Le cadastre des ressources humaines et institutionnelles en matière mémorielle présentes au sein des Universités fondatrices n'aura pas simplement la fonction d'établir une liste des « forces » disponibles. Il s'agira aussi sonder les besoins en matière d'interactions scientifiques venant des personnes et des institutions recensées. Sur la base d'activités déjà en cours ou en phase de gestation, il sera possible d'identifier des thèmes récurrents, ou fédérateurs, perçus comme nécessitant une approche interdisciplinaire, ou en tout cas plurielle. Dès lors, il sera possible de constituer des groupes de travail axés sur ces thématiques. Les groupes doivent être pensés comme des structures souples et ouvertes. Ils pourront, notamment, intégrer des praticien.ne.s, des personnes-ressources, ou des représentant.e.s d'institutions extérieures aux deux Universités fondatrices, dont les compétences peuvent apporter une plus-value aux activités des groupes. Un même membre pourra, s'il le souhaite, adhérer à plusieurs groupes.

Un travail de coordination assurera la mise en réseau des membres et facilitera la mise en œuvre de projets partagés (colloques, publications, formations, recherche fondamentale, demandes de subsides, expositions virtuelles, etc.). L'activité de coordination permettra également d'identifier les possibles « points de contact » entre groupes de travail et stimuler les synergies.

La création de passerelles et de réseaux ne doit pas faire perdre de vue l'un des objectifs principaux de l'Institut, c'est-à-dire la mise en valeur des projets/initiatives/publications spécifiques de chaque membre. Les réseaux seront donc mis également au service de la visibilité

de chaque acteur impliqué dans les activités de l'Institut, que ce soit un membre du personnel académique ou scientifique, un groupe de recherche, un.e doctorant.e ou un.e étudiant.e.

Construire une visibilité à l'échelle nationale et internationale

Le cadastre des ressources internes aux deux Universités fondatrices devra être complété par une inventorisation des institutions européennes (centres de recherche, centres de ressources documentaires, fondations, musées etc.) liées à la thématique de la mémoire, ainsi que d'un recensement des personnalités ayant une réputation et des compétences reconnues dans ce domaine. Les rapports de collaboration internationaux déjà établis par les membres de l'Institut constituent une base de départ importante, qui sera élargie davantage.

Le recensement sera suivi par une première prise de contact avec les centres/acteurs recensés : ce sera l'occasion de présenter l'Institut et de soumettre une fiche-questionnaire unique, en anglais. Les informations obtenues seront publiées sur le site web de l'Institut. Une page dédiée contiendra un aperçu organisé des centres existants, de leurs activités et de leurs ressources. Ces démarches permettront à la fois de faire connaitre l'Institut, d'établir un premier contact avec des institutions et des personnalités ayant une compétence avérée dans les questions mémorielles et de préparer le terrain de futurs rapports d'échange et de collaboration.

Le cadastre des acteurs nationaux et européens servira à identifier des interlocuteurs privilégiés, dont les multiples institutions consacrées à l'étude, à la transmission et à la pédagogie de la mémoire, soutenues par l'Union européenne. Dès lors, il sera possible de déployer un effort plus ciblé de présentation et de promotion de l'Institut, notamment auprès de l'UE et de l'UNESCO.

Il vaut la peine de souligner que les réseaux internationaux développés par l'Institut auront pour but non seulement d'exploiter l'interdisciplinarité, mais aussi de stimuler une approche comparative à l'échelle internationale des phénomènes mémoriels, par exemple sur des thématiques comme la mémoire des violences à l'égard des femmes en Europe, en Afrique et dans l'Asie de l'Ouest, ou la mémoire des traumatismes liés aux conflits civils en Europe.

Enfin, il est souhaitable que l'Institut établisse des conventions avec des institutions publiques belges et avec les institutions européennes, surtout en tant que fournisseur d'expertises et de formations.